

COLLECTIF CITOYEN DES ALBIEZ
Immatriculation : W7333001179
Chez M Radé
La Bisole
Rue d'en haut
73300 Albiez Montrond

Le 7 mai 2017

Madame, monsieur,

Nous vous soumettons en PJ, nos observations consécutives à la prise de connaissance du dossier UTN – liaison Albiez – Les Karellis.

Au préalable nous souhaitons vous apporter des informations générales sur la mise en place de ce pré-projet, suivi d'une synthèse de nos remarques.

1- Un contexte économique local de faillite :

La station – village Albiez Montrond fonctionnait sur un ensemble de valeurs historiques (simplicité, ruralité, ski facile, ...) et avait atteint jusqu'en 2014 un équilibre globalement pérenne (multi activités hivernales, animations mesurées l'été, offre globale tournée vers la famille, ...) doublé d'un développement progressif des infrastructures communales (mise en conformité réseaux, nouvelle école, remplacement de remontées mécaniques, ...).

A partir de 2014, il y a eu une rupture de gouvernance caractérisée par l'arrêt total de tout investissement public pour provisionner la liaison Albiez - Karellis et suivi d'un abandon de l'offre commerciale existante au profit de nouveaux axes.

Ainsi le télésiège de la Blanche, point culminant de la station, a été fermé en même temps qu'une augmentation du prix des forfaits a eu lieu, le tapis d'apprentissage du Replat a été démonté sans offre de remplacement, les pistes de ski nordiques du plateau de Montrond ont été supprimées malgré une pétition de 850 personnes, les pistes piétonnes et nordiques du chef lieu sont depuis sans entretien régulier, le damage est devenu déficient, etc ... au profit de nouveaux objectifs comme la création d'une piste de BMX, le quad, la coupe d'Europe de ski de bosses, ou encore un ponton gonflable sur le plan d'eau du Col du Mollard ...

La conséquence de cette baisse générale du niveau des prestations avec une clientèle très majoritairement « d'habités et de fidèles » a vite été constatée :

- Fin de saison hiver 2016 : baisse du CA des remontées mécaniques de 15%,
- 15 Septembre 2016 : L'EPIC (OT+remontées) est en cessation de paiement,
- 4 avril 2017 : L'EPIC est placé en redressement judiciaire

2- Un projet « entre amis »

Le 30 mars 2016, nous apprenons la mise au budget communal de 186 000€ d'immobilisations incorporelles alors même que l'autorisation de signature des commandes a été votée en janvier 2016 et que les études étaient finalisées en décembre 2015 !

Devant cette situation aberrante, et en l'absence de toute forme de consultation publique ou débat lors des Conseils Municipaux, nous avons été contraints en juin 2016 de demander au Maire les modalités de réalisation de ces études (DCE, AO, matrice de choix, entreprises retenues).

Sans réponse de la part de la Mairie, nous avons saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) en août 2016.

Sans réponse de la part de la Mairie, la CADA a réuni une commission qui a déclaré l'ensemble de nos demandes recevables en octobre 2016.

Le 4 février 2017, nous avons donc finalement été reçus en Mairie par 2 adjoints qui ont refusé de répondre à nos demandes et de nous montrer les documents précis que nous attendions. Ils ont néanmoins promis de nous les transmettre par courrier, et à ce jour (7 mai 2017) nous attendons toujours...

Ce projet aux contours et financement volontairement « cachés » jusqu'à diffusion de l'UTN, s'est écrit dans un cercle très restreint d'élus confondant stratégie publique et privée.

3- Des études illégales.

Comprenant qu'aucune procédure publique n'était respectée pour la passation de ces commandes, une plainte a été déposée en septembre 2016 auprès du TGI d'Albertville, pour absence de publicité et d'encadrement réglementaire du choix des entreprises alors que le montant du marché de services s'élève à 186 000€.

Lors de notre entrevue du 4 février avec les élus, il nous a été confirmé que les travaux d'étude avaient été confiés aux entreprises de leur choix, sans tenir compte des procédures de marché public.

Ces études réalisées hors cadre réglementaire et confiées de gré à gré sont donc potentiellement partisans et ne présagent rien de sérieux sur la poursuite du projet aux montants engageant la population sur plusieurs générations.

4- Lecture d'un dossier sidérant au service de la spéculation immobilière.

Vous constaterez au fil de nos remarques :

- Absence de débat ou consultation publique,
- Un grand nombre d'imprécisions, de suppositions ridicules ou de propos mensongers comme l'enneigement naturel potentiel, l'âge du parc de remontées, l'attractivité estivale de la zone après travaux, les ressources dégagées pendant la saison d'été, la supposition que ne pas faire la liaison coûte 15M€ soit le coût des infrastructures de la liaison, etc ...,
- Des intégrations paysagères à la disposition des décideurs totalement mensongères, car ne faisant apparaître ni les remontées, ni les bâtiments, ni les gares, ni les terrassements des pistes et leurs glacis ou enrochements, ni les dispositifs de sécurité, ni les pistes 4x4, etc ...,
- Une étude environnementale instructive, mais un dossier qui ne propose que des mesurette compensatoires, balisage, reconstitution de zones humides aux dépends d'autres secteurs vierges ou ne pas détruire les secteurs non impactés par le projet,
- Une étude géotechnique extrêmement alarmante, concluant sur des besoins de compléments d'analyses pendant une période d'au moins une année pour définir les vitesses de glissement de l'ensemble de la zone de plan Corbet au Merderel via la piste de Grand Croix. Les résultats permettraient ainsi de mieux évaluer les impératifs techniques de

définition des zones des implantations, des fondations, des réseaux enterrés, ...,et leur chiffrage.

- Une étude 'avalanches' du versant Albiez totalement défavorable et qui conclut très poliment et sans engagement par : «fortement impacté par les problématiques avalanches mais sans que cela n'en remette à priori en cause la faisabilité générale pour peu d'y consacrer les moyens matériels, humains et financiers nécessaires » . C'est une piste au coût de construction pharaonique, et au coût d'exploitation excessif car les éléments de sécurité devront être gérés à chaque épisode météo de neige, chutes de neige, de vent qui de plus rendront cette piste inopérante pour risque d'avalanches,
- A aucun moment il n'est évoqué une co-gestion et mutualisation de services entre les 2 stations, celles-ci restant bien distinctes,
- Une problématique d'approvisionnement en eau potable devenue favorable alors que le niveau d'étiage connu approchait de 700 m³/h , il est désormais supérieur à 800 m³/h,
- Une synthèse financière ridiculement simpliste et indigne d'un projet public d'un montant minimal de 26,4 M€. Ce jugement s'explique par :
 - Sources des montants annoncés non connues,
 - Un montant général de 26,4 M€ + 10 M€ d'intérêts + 25% d'aléas soit au moins 40 M€,
 - Une participation en subvention de la Région (5 M€) « espérée »,
 - Une participation de la Commune de 40 000 € soit 1,5milième de 26,4 M€,
 - Un montant de l'enneigement artificiel chiffré à 1,35 M€ sans cahier des charges technique,
 - Des remontées chiffrées avec des études géotechniques déclarées incomplètes,
 - Des pistes et remontées chiffrées avec un risque avalanches exceptionnel aux conséquences non intégrées,
 - Les infrastructures communales indispensables (a minima l'eau citée à 500 000 €) non incluses,
 - Une justification d'augmentation mécanique des recettes comme si chaque skieur prenait un forfait « liaison »,
 - Une justification des recettes par la création de 900 lits comme si ces lits étaient occupés 40j/saison/skieur avec forfait liaison et opérationnels dès la première année,
 - Une explication que le rendement d'un lit passait de 354 € à 518 € entre 2014 et 2016 alors que le chiffre d'affaires s'est effondré de 15% sur la même période,
 - Un remboursement de 948 000 €/an/25ans dès la première année, sans montée en puissance progressive,
 - Une absence d'estimation d'aléas et de travaux supplémentaires en phase chantier,
 - Une absence totale d'analyse des risques financiers dûs :
 - au réchauffement climatique,
 - au contexte économique français dans sa globalité,
 - aux aléas d'exploitation liés au vent et aux avalanches,
 - Des recettes d'été totalement fausses,

- Une synthèse « scolaire » sans prendre en compte le passif, où 1 M€ de CA supplémentaire permet de rembourser 1 M€ d'emprunt par an,
 - Des recettes basées sur un sondage plus qu'une étude,
 - La présupposition que l'augmentation de lits s'accompagnera d'un remplissage homogène, comme si l'offre ski alpin dans les Alpes n'était déjà pas sur-saturée.
- La non maîtrise de la moitié des futures recettes par la Commune. En effet, Albiez Montrond ne possède pas de réserve foncière, c'est donc sur les seuls investisseurs privés que repose la construction de 900 lits. Comme le prouve les 170 lits déjà construits par un promoteur s'étant pré-positionné en 2015 – 2016, ce sont des lits froids et non des lits marchands qui seraient plus rentables. On peut comprendre que cette débauche d'investissement public pour réaliser la liaison, même non rentable comme le laisse entrevoir l'UTN, soit tentée coûte que coûte puisque $15\ 000\ m^2$ de construction $\times 4\ 000\ €/m^2 = 60\ 000\ 000\ €$ de chiffre d'affaires pour les investisseurs privés. Ceci est donc une opération immobilière de grande ampleur pour le secteur avant un projet sérieux avec un avenir pérenne.

Conclusion

- Un contexte avec un EPIC, porteur du projet, en cessation de paiement et redressement judiciaire soutenu par une Commune inscrite au réseau alerte endettement,
- Des études pour lesquelles il a été refusé de rendre public les montants des marchés et les attributaires, des bureaux d'études qui ont été choisis sans respect du code des marchés publics,
- Un bilan UTN environnemental catastrophique avec la dénaturation réelle de 30 à 40 ha d'Alpages,
- Un bilan UTN technique annonçant des frais d'exploitation non maîtrisables,
- Un bilan UTN financier annonçant une banqueroute complète à très court terme,
- Un bilan financier₇ dépendant de la spéculation immobilière privée.

Il est donc urgent qu'Albiez Montrond, « la grenouille voulant devenir aussi grosse que le bœuf », se remette en question et se tourne vers ses atouts de toujours et surtout d'avenir en appuyant sa communication sur le ski à l'échelle familiale, le tourisme nature, le tourisme participatif avec le monde agricole, le camping, la randonnée et les activités plein air inter-saisons.

Pour le Collectif Citoyen des Albiez.

En PJ un dossier d'observations de XX pages